

Janvier 2014 – Volume 2 – Numéro 1 – Office municipal d’habitation de Montréal

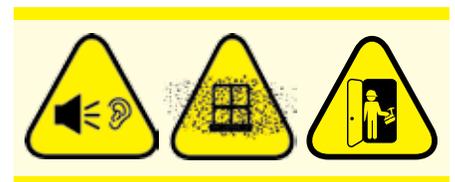
## Un investissement de 130 000 \$ pour la mise aux normes de l’alarme incendie aux habitations Victor-Rousselot



**Au cours de la semaine du 13 janvier 2014, des travaux majeurs d’une valeur de 130 000 \$ ont démarré aux habitations Victor-Rousselot, situées du 3490 au 3520, rue Delisle, du 561 au 595, rue Rose-de-Lima et du 3505 au 3525, rue Workman. Les travaux visent à moderniser et à mettre aux normes le système d’alarme incendie.**

Les travaux s’échelonnent sur environ 10 semaines. Ils consisteront, entre autres, à installer un détecteur thermique, une lampe stroboscopique, deux avertisseurs sonores et un nouvel avertisseur de fumée dans chaque logement. À la fin du chantier, des tests seront effectués afin de vérifier le fonctionnement du système. Les travaux entraîneront quelques désagréments : du bruit, de la poussière ainsi qu’un va-et-vient des ouvriers dans l’immeuble.

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu’ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer votre sécurité et votre qualité de vie de manière durable. Nous vous remercions à l’avance de votre patience et de votre collaboration.



### LA SÉCURITÉ À L’OFFICE

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été prises par l’Office afin d’assurer la sécurité des locataires dans les habitations. Mentionnons, entre autres, la tenue d’exercices d’évacuation en cas d’incendie, la formation des préposés à la sécurité des locataires en prévention des incendies dans les tours de 40 logements ou plus, la modification ainsi que le resserrement des mesures de contrôle pour l’accès aux immeubles. La mise aux normes des systèmes d’alarme incendie s’inscrit dans cette démarche.

## AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Le **14 janvier** dernier, l'Office municipal d'habitation de Montréal a tenu une **rencontre d'information** aux habitations Victor-Rousselot. **Six personnes** étaient présentes pour entendre **Marc Sédillot**, agent de liaison, expliquer les travaux à venir. À cette occasion, les locataires ont dit souhaiter être informés des travaux qui seront exécutés chez eux au moins 48 heures à l'avance. Cette rencontre aura aussi permis de préciser que les premières semaines de travaux seront réservées aux travaux dans les espaces communs.

## EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
 <b>DANS TOUS LES LOGEMENTS</b> 		
 <p>Un détecteur thermique sera installé près de la cuisine.</p>  <p>Une lampe stroboscopique sera installée de manière qu'elle soit visible de toutes les pièces.</p>  <p>Deux avertisseurs sonores seront installés : un dans le corridor, le salon ou la cuisine et l'autre, dans la chambre à coucher.</p>	<p>Le nouveau détecteur thermique sera relié à votre numéro de logement.</p> <p>La nouvelle lampe stroboscopique permettra d'alerter les malentendants; les deux avertisseurs sonores seront entendus par tous lors d'une alarme incendie.</p> <p>Les équipements seront reliés au panneau d'alarme incendie. Ce dernier est connecté au Centre de coordination de la sécurité de l'OMHM, qui s'occupera de prévenir les pompiers.</p>	<p><b>Mise aux normes</b> du système d'alarme incendie</p> <p><b>Sécurité</b> accrue</p>
 <p>L'avertisseur de fumée de chaque logement sera remplacé.</p>	<p>Le nouvel avertisseur de fumée sera installé près de la chambre à coucher dans chacun des logements.</p> <p>Il ne nécessitera pas de piles et ne sera pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'OMHM. Ainsi, les pompiers ne seront pas automatiquement appelés pour de la fumée inoffensive (par exemple, quand brûle une rôtie).</p>	<p><b>Sécurité</b> accrue</p>
<b>DANS LES AIRES COMMUNES : CAGES D'ESCALIER</b>		
 <p>Des détecteurs de fumée seront installés.</p>	<p>Les équipements seront reliés au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM.</p>	<p><b>Sécurité</b> accrue</p>

## DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Les travaux débuteront dans les aires communes et se poursuivront dans les logements, adresse par adresse.
- Lorsque l'ensemble des travaux sera terminé, une vérification du fonctionnement du système sera faite dans tous les logements.

Pour l'installation du système d'alarme incendie, deux visites sont prévues pour chaque logement.

	Travaux	Durée
1 <sup>re</sup> visite	Installation des détecteurs thermiques et de fumée et des avertisseurs (deux klaxons et une lampe stroboscopique) et désinstallation des anciens détecteurs et avertisseurs	Environ 2 à 3 heures
2 <sup>e</sup> visite	Vérification du fonctionnement des systèmes dans chaque logement	Environ 20 minutes

## RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

Vous pouvez aider au bon déroulement des travaux. La marche à suivre est la suivante :

1. **Lorsque les travaux commenceront**, un **avis général** sera affiché à l'entrée de l'immeuble.
2. **Lorsqu'il sera temps pour les ouvriers d'entrer dans votre logement** pour y effectuer les travaux, **l'entrepreneur vous préviendra** et vous donnera un rendez-vous 48 heures à l'avance. **Assurez-vous** alors :
  - **d'être présent à la maison** au moment fixé par l'entrepreneur ou de **désigner une personne de confiance, un voisin ou un ami**, pour être présent à votre place.

3. **Pour prendre rendez-vous**, l'entrepreneur pourra vous joindre de différentes manières :

- un mot dans votre **boîte aux lettres**, un message par **téléphone**, une **note sur la porte** de votre logement... Nous vous demandons d'être vigilant et de surveiller ses avis!

Afin de permettre l'avancement des travaux, le travail d'équipe est essentiel. C'est pourquoi nous comptons sur votre présence et votre collaboration tout au long des travaux.

4. **Si, pour une raison majeure ou imprévue**, vous ne pouvez être présent au rendez-vous fixé, nous vous demandons d'en **informer les ouvriers le plus rapidement possible**.

## L'ENTREPRENEUR

**Guard-X** est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Victor-Rousselot. Les ouvriers travailleront du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

**Dès 7 h, les ouvriers commenceront à installer leur matériel, mais les rendez-vous dans les logements ne seront fixés qu'à partir de 8 h.**

## L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS VICTOR-ROUSSELOT

### ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agent de liaison :  
**Marc Sédillot**
- ◆ Directeur de projets :  
**Mouloud Raaf**
- ◆ Surveillant de travaux :  
**Doris Modérie**



### EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :  
**Jacques Lamousnery**
- ◆ Agente de location :  
**Michelle Coutu**
- ◆ Organisatrice communautaire :  
**Andréa Quezada**



Les travaux majeurs effectués dans votre immeuble sont financés par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Communauté métropolitaine de Montréal.



### L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-6442

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination  
Charles Allain  
et Marie-Eve Leblanc

Révision  
Linguitech

Graphisme  
Optik Design inc.